



PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Cours obligatoires pour les détenteurs de chiens : quid de la suite ?

En septembre dernier, les Chambres fédérales ont décidé de supprimer l'obligation, pour les détenteurs de chiens, de suivre des cours. Cette décision faisait notamment suite à un rapport publié en mars 2016 qui concluait qu'il était difficile d'estimer de manière objective l'intérêt de tels cours.

Il semblerait qu'à l'avenir, ces cours ne seront plus obligatoires au niveau fédéral mais que les cantons pourront décider de les maintenir sur leur territoire. Avant de prendre une telle décision ou non, il paraît essentiel de pouvoir tirer un bilan de ces cours dans le canton du Jura.

Il convient en effet de ne pas oublier que la décision fédérale d'instaurer de tels cours avait été prise de manière quelque peu émotionnelle suite à différents drames impliquant des chiens.

Aussi, nous demandons au Gouvernement jurassien de répondre aux questions suivantes :

- 1) Quel bilan tire le Gouvernement jurassien des cours obligatoires pour détenteurs de chiens ?**
- 2) Les cantons auront-ils, à l'avenir, la possibilité d'instaurer, de manière obligatoire, de tels cours malgré la décision prise au niveau fédéral ?**
- 3) Cas échéant, qu'envisage le Gouvernement en la matière ?**

D'avance, nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Le responsable :

Loïc Dobler

Delémont, le 21 décembre 2016